

BOURG-EN-BRESSE

Menacé d'expulsion, l'apprenti boulanger contraint d'arrêter de travailler

Arrivé en France il y a quatre ans, le jeune Guinéen, Mory Mara, âgé de 20 ans, en situation irrégulière, ne demande qu'à continuer à vivre de sa passion, la boulangerie. La mobilisation s'organise autour de son employeur, le gérant de la boulangerie Maison Lou Pan, et l'association Patrons et Patronnes solidaires.

Son parcours de larmes et de souffrances, de la Guinée à la France, en passant par l'Algérie, la Libye et l'Italie, il ne veut plus l'évoquer. « Je ne peux pas, sinon je pleure », dit Mory Mara, 20 ans, attaché comme un simple client dans la boulangerie Maison Lou Pan, avenue Amédée-Mercier, à Bourg-en-Bresse. Appliqué, il écrit à la préfète de l'Ain, avec l'aide de Patricia Hyvernath, présidente de l'association Patrons et Patronnes solidaires.

Depuis dimanche 12 février, le jeune Guinéen en situation irrégulière, sous la menace d'une mesure d'OQTF (obligation de quitter le territoire), n'a plus le droit de travailler pour son patron, qui aurait pourtant bien besoin de lui.

Le 24 janvier dernier, son employeur, Frédéric Peuillon, gérant de la boulangerie qui emploie 22 salariés dans le quartier de la Croix-Blanche, a reçu une mise en demeure de la préfecture, lui ordonnant de mettre fin au contrat de travail de son protégé sous quinze jours. L'incompréhension est totale, alors que les difficultés



De gauche à droite : Patricia Hyvernath, présidente de l'association Patrons et Patronnes solidaires engagée au côté de Mory Mara, et sa collègue de travail, vendeuse, Tania Alvès. Photo Progrès/Laurent THEVENOT

de recrutement sont là.

« Son rêve, c'était de faire du pain »

« Ce gamin, il a toujours voulu être boulanger. C'est sa passion. Son rêve, c'était de faire du pain. Lorsqu'il est venu nous voir pour demander à faire un stage avec son éducateur, il y a quatre ans, le seul mot qu'il connaissait en français pratiquement c'était le mot boulangerie », raconte Fred Peuillon, très agacé à l'idée de perdre un de ses meilleurs éléments.

« Mory c'est un super-collè-

gue, toujours souriant, toujours à l'heure, jamais en arrêt. Lui, il ne veut pas dépendre des aides, il a son appartement, il s'est toujours débrouillé. Punir les gens qui travaillent, c'est tellement débile et nous, on ne veut pas s'en séparer », ajoute une de ses collègues vendeuse, Tania Alvès.

Au-delà du cadre professionnel, c'est aussi une aventure humaine qui est mise à mal. « On s'est engagés pour lui, on l'a accueilli, accompagné. Ma femme lui achetait des livres d'enfants de 3 à 6 ans pour qu'il apprenne à lire, à écrire. On lui

a appris à se faire à manger, à repasser son linge. On a investi beaucoup de temps et d'énergie pour en faire un citoyen qui travaille, qui cotise, qui paye sa CSG. Et tout ça, pour lui dire maintenant qu'il doit s'en aller ? C'est un non-sens », poursuit le patron boulanger.

« Ils sont comme une famille »

Mory Mara, de son côté, n'oubliera jamais : « J'ai rencontré des gens incroyables. Le Noël, je ne l'ai jamais fait tout seul. Pour moi, ils sont comme une famille »



« On a investi beaucoup de temps et d'énergie pour en faire un citoyen qui travaille, qui cotise, qui paye sa CSG. C'est un non-sens »

Frédéric Peuillon, gérant de la boulangerie

Si un appel est toujours en cours au tribunal administratif sur la mesure d'OQTF, le boulanger de la Croix-Blanche n'a pas souhaité se mettre dans l'illégalité. À la fin du préavis, le contrat de travail sera rompu, alors qu'il peine à recruter. Une aberration selon lui : « On a fait toutes les démarches administratives bien comme il faut pour obtenir sa régularisation. On a été de bons petits soldats et à l'arrivée, on s'aperçoit qu'en tant qu'employeurs, on n'est pas entendus. On est juste des numéros d'Urssaf. »

Vincent LANIER

AIN

Transport de cocaïne : un an de prison ferme pour la « mule »

Le jeune homme avait été intercepté le 8 février en gare de Bourg-en-Bresse, en provenance de Guyane, en possession de 45 ovules représentant 373 grammes de cocaïne. Son voyage se termine en détention.

Ses explications n'ont pas vraiment convaincu. Ni le parquet, qui réclamait deux ans de prison dont six mois avec sursis, ni le tribunal, qui lui a infligé finalement une peine d'un an de prison ferme. Intercepté en gare de Bourg-en-Bresse, mercredi 8 février, par les agents des Douanes de Bourg-en-Bresse, en possession de 45 ovules contenant 373 grammes de cocaïne, Emevick Laki, 25 ans, a été placé sous mandat de dépôt lundi 13 février, à l'issue de l'audience du tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse.

En sortant de prison, ce jeune restaurateur auto-entrepreneur



Le mercredi 8 février, les douaniers avaient préparé un comité d'accueil à la descente du TGV pour le prévenu qui voyageait avec sa mère. Photo Progrès/Catherine AULLAZ

guyanais, apparemment déjà criblé de dettes, aura une grosse ardoise supplémentaire à effacer, compte tenu de l'amende douanière de 24 000 € qui lui a été infligée. C'est le prix à payer, plutôt cher, pour avoir accepté

de « faire la mule », pour le compte de trafiquants de drogue, en transportant de la cocaïne.

Ca aurait pu être pire, lui ont rappelé les magistrats, puisqu'il n'est pas rare que les ovules transportés par ingestion se dé-

chirent dans l'organisme, provoquant l'overdose. S'agissant du prévenu, si l'un de ces ovules avait été « expulsé » à l'hôpital, après passage de vérification à la radio, il a nié avoir ingéré les 44 autres, contenant 8 à 9 gram-

mes chacun, retrouvés dans son sac.

Pour un billet de 500 €

Selon lui, il n'avait pas réussi à en avaler plus d'un, au départ de son vol pour Paris, à Cayenne. Des intermédiaires lui auraient remis ce sac, dont il ne connaissait pas la contenance, à son arrivée à l'aéroport de Paris-Orly. « J'avais bien un doute, mais je ne savais pas qu'il y avait tout ça dans ce sac », a dit le jeune homme, reconnaissant qu'on lui avait promis une rémunération de 500 € contre ce service.

Inconnu des services de police, celui qui voyageait avec sa mère, rapidement mise hors de cause, n'a pas vraiment fait l'affaire du siècle. La politique judiciaire reste assez dissuasive pour les transporteurs de stupéfiants. À ce tarif-là, le job de « mule » devrait décourager les vocations.

Vincent LANIER